

Dossier interrogateur

Ouverture du dossier financier

Liste récapitulative des documents administratifs à fournir

- Acte d'engagement (Interrogateur)
- Fiche de renseignements (Interrogateur)
- Domiciliation bancaire (Interrogateur) – accompagnée du RIB
- Attestation de sécurité sociale
- Déclaration sur l'honneur (Interrogateur)
- Demande d'autorisation d'exercer au titre d'activités complémentaires
- Attestation d'employeur principal – cumul (Interrogateur)

Documents à fournir

Demande de réactivation de dossier

- *L'acte d'engagement* (comportant la signature du chef d'établissement, le cachet de l'établissement, et la signature de l'intéressé(e))
- *Fiche de renseignements (Interrogateur)* (sauf domiciliation bancaire et attestation de sécurité sociale)
- *La demande d'autorisation d'exercer au titre d'activités complémentaires* (demande d'autorisation de cumul)
- *L'attestation de l'employeur principal* (cumul)

Toute modification relative à un précédent dossier devra être impérativement signalée, afin de mettre à jour les éléments concernés.



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

DANS TOUS LES CAS :

- **Relevé d'Identité Bancaire ou Postal original et récent** comportant le **BIC** et l'**IBAN**, entièrement imprimé, établi aux nom et prénom de l'interrogateur, obligatoirement accompagné de l'**imprimé de domiciliation bancaire** fourni par l'établissement.
Attention le **NOM** figurant sur le **RIB** sera **celui déclaré pour la prise en charge financière**.
- Copie **lisible / claire** de votre **Carte Vitale** ou de l'attestation d'immatriculation à la **Sécurité Sociale**.
- Copie **lisible / claire** de la carte nationale d'identité (CNI), du passeport ou de la carte de séjour.
- Photocopie du dernier bulletin de salaire (si salarié) ou du titre de pension.

SELON VOTRE SITUATION PERSONNELLE :

Toute **modification de données** (nom d'usage, adresse, compte bancaire ou postal ...) doit être signalée **très rapidement**

⇒ **agents de l'état ou des collectivités**

- autorisation de cumul

⇒ **premier emploi dans la fonction publique**

- déclaration sur l'honneur

⇒ **personnes de nationalité étrangère**

- **pour les ressortissants des pays de la communauté européenne :**

- * lorsque vous devez être recruté pour plus de 3 mois : copie du titre de séjour vous autorisant à travailler
- * aucun document de séjour ou d'autorisation de travail n'est requis pour un recrutement inférieur à 3 mois

Toute **modification de données** (nom d'usage, adresse, compte bancaire ou postal ...) doit être signalé très rapidement

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente fiche et m'engage dans le cas où ils se trouveraient modifiés au cours de l'année scolaire à en aviser immédiatement le service de la coordination paye (SCP).

Fait à Paris, le.....

SIGNATURE DE L'INTERESSE(E)

Fausse déclaration : toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner l'application de l'une des sanctions disciplinaires prévues à l'article 66 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, conformément à l'article 29 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, voire de sanctions pénales (articles 441-1 et suivants du code pénal).

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et financière des agents publics. Sont destinataires des données les services gestionnaires du Rectorat de Paris et les services payeurs de la Direction Générale des Finances Publiques. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à votre service gestionnaire au Rectorat de l'académie de Paris – 12 boulevard d'Indochine CS 40049 - 75933 PARIS CEDEX 19. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.